

Compte-rendu

Réunion du Conseil d'école

1^{er} trimestre



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE

Date du conseil d'école : **Mardi 15 novembre 2016**
16h20

PARTICIPANTS :

Fonction	Prénom nom	présent	excusé	absent
Présidente	Sophie Vasseur	X		
I.E.N	Marie Aimée Plouvin		X	
Délégué municipal				
D.D.E.N	Jeannine Lavogiez	X		
Enseignants	Fontaine Marc	X		
	Catherine Debroucker		X	
	Françoise Kohl	X		
	Aurélie Pierru	X		
	Elisabeth Leclercq	X		
	Morgane Beaumont	X		
	Elisabeth Gomez	X		
	Ganaelle Leroy	X		
	Emmanuelle Périoché	X		
	Priscilla Vanhove	X		
	Lucien Goaziou	X		
	Mélanie Odent	X		
Parents titulaires	Nathalie Delplanque	X		
	Caroline Pottiez	X		
	Gary Hembert	X		
	Elodie Baron	X		
	Ingrid Morvan	X		
	Maryline Pruvost	X		
	Mélanie Castellot	X		
	Amel Saleh	X		
	Julie Lamothe	X		
	Emilie Thirard Feutry	X		
Parents suppléants	Marion Bellet	X		
	Juliette Dellou-Heyvaert	X		
Invités				
Circonscription De Calais 2				

Rue Jean de Vienne
62 100 Calais

Tél :03/21/34/39/46

Mail : ce.06206010r@ac-lille.fr

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des membres du bureau Conseil d'école
2. Compte rendu des élections
3. Conseil d'école : composition et attributions
4. Effectifs et organisation de l'école
5. Bilan des travaux effectués ou demandés
6. Aide aux enfants en difficultés
7. Modification du règlement intérieur
8. Présentation du projet d'école
9. Actions pédagogiques menées et envisagées.
10. La sécurité
11. Les partenariats
12. Présentation de la coopérative scolaire

1. Présentation des membres du bureau Conseil d'école

L'équipe pédagogique

Les représentants de parents d'élèves

Les représentants de la commune

Désignation d'un secrétaire de séance

2. Compte rendu des élections

Rappel de l'organisation : les élections ont eu lieu le 7 octobre.

Le bureau de vote direct a été ouvert le vendredi 7 octobre de 8 h00 à 12 h00. La majorité des votes s'est fait par correspondance.

La liste des votants a été établie via la base élève et à été transmise aux représentants de parents élèves chargés de la mise sous enveloppe.

La liste a été vérifiée et mise à jour suite aux erreurs reconnues.

Résultats 330 inscrits - 104 votants - 11 bulletins nuls - 93 suffrages exprimés - 31,52 % de taux de participation.
10 sièges pourvus par 10 titulaires

3. Conseil d'école : composition et attributions

Le conseil d'école exerce ses fonctions dans le cadre de la réglementation en vigueur. (décret n° 90-788 du 6 septembre 1990)

Le conseil d'école se compose :

- Du directeur d'école, président.
- Le maire ou son représentant et un conseiller municipal.
- Les enseignants de l'école.
- Les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.
- Le délégué départemental de l'éducation nationale.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école. Ils peuvent prendre part aux débats sans prendre part aux votes et décisions sauf dans le cas où ils suppléent un membre titulaire absent.

D'autres professionnels ou membres associatifs peuvent intervenir si besoin.

Quelles sont les missions du conseil d'école. (sur proposition du directeur de l'école) ?

- 1) Vote le règlement intérieur de l'école.
- 2) Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire, conformément à l'article 10 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990.
- 3) Donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
 - le projet d'école,
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
 - les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés,
 - les activités périscolaires,
 - la restauration scolaire,
 - l'hygiène scolaire,
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
 - l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée.
 - l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée

Quel est le fonctionnement du conseil ? :

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le calendrier des Conseils d'Ecole est arrêté en début d'année par le Directeur de l'Ecole et ce après consultation des différents partenaires.

Les membres du Conseil d'Ecole devront adresser à Madame la directrice, quinze jours au moins avant la date de réunion du Conseil d'Ecole, les questions qu'ils souhaitent voir mises à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est établi par la directrice et adressé, au moins huit jours avant la date des réunions, aux membres du Conseil.

Deux questions d'actualité maximum, pourront être abordées en fin de séance ; il conviendra pour cela, qu'elles soient communiquées au Président en début de séance.

4. Effectifs et organisation de l'école

L'équipe enseignante

14 enseignantes travaillent quotidiennement à l'école

- enseignantes titulaires: Catherine Debroucker - Françoise Kohl - Aurélie Pierru - Elisabeth Leclercq - Morgane Beaumont
- Elisabeth Gomez - Ganaelle Leroy - Emmanuelle Périoché - Lucien Goaziou - Mélanie Odent- Sophie Vasseur
- 1 enseignant ZIL : Fontaine Marc
- 1 enseignante stagiaire : Priscilla Vanhove
- 1 enseignante intervient le lundi - mercredi : Mme Békaert

-4 auxiliaires de vie scolaires à temps complet

-2 Atsem à temps complet, 1 atsem à mi-temps.

-3 cantinières (le service de cantine est assuré par 9 surveillants au premier service et 2 au deuxième service)

- 3 surveillantes de garderie

-1 secrétaire administrative

+ Les membres du RASED, la psychologue scolaire, l'enseignant référent...qui interviennent à la demande des enseignantes ou des parents.

Effectifs par classe

Tps-ps	Ms	Gs	Ulis	Cp	Cp-ce1	Ce1	Ce2	Cm1	Cm2
11+20	25	26	3	22	8+12	24	24	32	25

Radiations faites depuis septembre : 6 départs

5. Bilan des travaux effectués

Réparations effectués

Maternelle	élémentaire
Chasse d'eau maternelle Serrures des grilles Portes à raboter Dupplicata de clefs Installation de prise pour branchement informatique en ULIS Rétablissement connexion internet et téléphone Double rideaux repositionnés en tps-ps nettoyage des gouttières et fuite plafond dallage de la cour maternelle	Evacuation d'eau obstruée dans la cour Néons remplacés à l'extérieur et à l'intérieur Problème électrique Réfection de la gouttière rue Jean de Vienne

Demandes en attente

Maternelle	élémentaire
Tableau d'affichage à la garderie Néons à remplacer dans la salle de sport Disfonctionnement de l'alarme intrusion Installation d'un détecteur de présence Nettoyage de la cour Réparation radiateur	Fenêtre qui ne ferme plus en cm2 Filtre de vitre à l'accueil pour identifier les visiteurs avant l'ouverture de la porte Attente de la réparation de l'imprimante bureau Installation d'étagères dans la réserve de sport Dalles de plafond toilettes à remplacer (fuite) Nettoyage de la cour Porte entrée B gonflée par l'humidité Remplacement des vitres des armoires de classe Coffrage des câbles électriques dans le bureau administratif

6. Aide aux enfants en difficultés

Comment sont prises en charge les difficultés des élèves ?

- Différenciation dans les classes
- Intervention du RASED
- Projet personnalisé selon les besoins des élèves (PAI, PPRE, RASED, équipe éducative...)
- AVS pour l'accompagnement partiel d'enfants porteur de handicap
- Stage de remise à niveau pendant les vacances (avril et août)
- APC

7. Modification du règlement intérieur

8. Présentation du projet d'école

2^{ème} année du projet d'école

2 axes avec des actions prioritaires :

- Acquérir un meilleur raisonnement mathématique
- Acquérir une meilleure aisance lors de la production d'écrit

Troisième axes qui vient se greffer : l'inclusion des ULIS

9. Actions pédagogiques menées et envisagées.

Depuis septembre

Actions-Projets	Classes concernées
la semaine du goût	Les classes de maternelle et ULIS
Musée des beaux arts et cité de la dentelle	ULIS
Séances de natation	GS, CP, CE1, CM2
Tests nautiques et voile	CM2
Forum Pass'sport	CE2, CM1, CM2
Intervention de l'école de musique	CP, CE1, ULIS
Photos de classe	Toutes
Préparation pour le ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe avec l'intervention de l'Adjuvant Lachevre	CM1 et CM2
Vente de pizza (chaque bénéfice est reversé aux enfants participant au voyage au Puy du Fou)	CE2, CM1, CM2
Activités pédagogiques complémentaires	Tous les enfants désignés par les enseignants
Exercice alerte intrusion	Toutes
Evaluations de début d'année	CP

De Novembre à avril

Association « lire et faire lire »	GS, CP, CE1 pendant le temps de cantine
Vente de viennoiseries	CE2, CM1, CM2 classes de maternelle
Vente de ronds de st Nicolas	Toutes les classes
Vente de chocolats	Toutes les classes
Vente de fleurs	Toutes les classes
Restitution de la chorale de Noël	CP, CE1, CM2
Voyage sport d'hiver (janvier)	CM1
Le Channel	Toutes les classes de maternelle, CM1
Vente de calendriers	Toutes les classes de maternelle
Visite du musée de la dentelle	MS, GS
Visite du musée des beaux arts	TPS-PS
Restitution pièce de théâtre	CP
Tibou en bus	GS
On y va en bus	CM2
Majestine	GS, CE2
Cinéma	Tous
Goûter de Noël	

10. La sécurité

Un exercice d'alerte intrusion ainsi qu'un exercice d'évacuation incendie ont eu lieu ce premier trimestre

Objectif : mettre les enfants et les adultes de l'école en situation, leur donner les bons réflexes et relever les dysfonctionnements.

Exercice intrusion : le signal donné est à améliorer : nous avons fonctionné par SMS mais l'idéal serait un avertisseur visuel que l'on pourrait.

Problème soulevé lors d'un exercice de confinement : il n'y a pas de toilettes au premier étage

La porte d'entrée maternelle cour et la porte couloir sortie B doivent être fermées.

11. Les partenariats

L'association lire et faire lire

12. Présentation de la coopérative scolaire.

Les 3 mandataires sont : Mme Pierru , Mme Odent et Mme Vasseur

Remerciements à madame Debrouker pour la gestion de la coopérative pour les années précédentes.

Observations faites par les représentants d'élèves

- **Les horaires des APC le matin posent problème pour certains parents**
Réponse : l'attention et la concentration des élèves est meilleure en début de journée qu'après la classe.
- **Les retards des élèves : quelle mesure envisager pour les limiter ?**
Réponse : tous les retards sont consignés et figureront sur le bulletin de l'enfant. La convocation des responsables légaux sera effective si les retards sont jugés trop fréquents.
- **La sécurité aux abords de l'école reste problématique : les stationnements gênants sur les trottoirs, sur le passage piéton mettent en danger les enfants.**

Rappel que le numéro de la police municipal est affiché à la porte de l'école pour tout problème.

- **Certains jours, les repas de cantine ne sont pas toujours fidèles au menu annoncé remettant en cause l'équilibre alimentaire.**